Dossier Nº : 25307216

Démarche : Dépôt des décisions de préemption

Organisme : Direction des affaires juridiques

Ce dossier est accepté.

# Historique

Déposé le : 11 juillet 25 15:19

En instruction le : 11 juillet 25 15:19

Décision le : 11 juillet 25 15:19

## Identité du demandeur

Email : preemption-agence@epfif.fr

SIRET : 49512000800026

SIRET du siège social : 49512000800026

Dénomination : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER IDF

Forme juridique : Établissement public national à caractère industriel ou

commercial doté d'un comptable public

Capital social : 0 €

Libellé NAF : Administration publique (tutelle) des activités économiques

Code NAF : 84.13Z

Date de création : 1 mars 2007

État administratif : en activité

Effectif (ISPF) : 250 à 499 salariés

Code effectif : 32

Numéro de TVA : FR06495120008

intracommunautaire

Adresse : ETABLISSEMENT PUBLIC FONCIER IDF

4-14

**4 RUE FERRUS** 

75014 PARIS FRANCE

### **Formulaire**

#### Nature de la décision

décision de préemption

#### Commune

Montreuil

#### Numéro de la décision

2 500 109

#### Date de la décision

11 juillet 2025

#### Localisation du bien

51 rue Barbès Montreuil

#### Déposez ici la décision

- Décision de préemption 51 rue Barbès.pdf

# Messagerie

#### Email automatique, 11 juillet 25 15:19

[Dépôt effectué 2500109 / Montreuil / 51 rue Barbès Montreuil / 11/07/2025]Bonjour,Merci de votre dépôt. L'attestation arrive dans quelques instants. Cordialement, La Direction des Affaires Juridiques

### Email automatique, 11 juillet 25 15:19

[AR préémption 2500109 de décision de préemption / Montreuil / 51 rue Barbès Montreuil / 11 juille...]Bonjour,La Direction des Affaires Juridiques de la préfecture de la région d'Îlede-France, préfecture de Paris, accuse réception, en date du 11/07/2025, de la décision de préemption n°2500109 datée du 11 juillet 2025 concernant la commune de Montreuil transmise dans le cadre de l'article R 321-19 du code de l'urbanisme par l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France (EPFIF).Cliquez ici pour télécharger l'attestation : https://demarches.numerique.gouv.fr/dossiers/25307216/attestationCordialement, La Direction des Affaires Juridiques